

Le 10 avril 2008

Election au Comité Hygiène et Sécurité Profession de foi

La santé au travail, un droit fondamental et une exigence pour tous

Quel est le rôle du CHS ?

- protéger la santé physique et morale ;
- prévenir des dangers ;
- conserver l'environnement ;
- améliorer les conditions de travail.

Ses compétences s'exercent **sur tous les salariés de l'établissement**, qu'ils soient titulaires, contractuels, ou dépendant d'une entreprise extérieure.

Elles consistent à :

- analyser les conditions de travail et les risques professionnels ;
- veiller à l'application des règles relatives à la protection des salariés ;
- développer la prévention par des actions d'information et de sensibilisation ;
- analyser les circonstances et les causes des accidents du travail ou de maladies à caractères professionnels.

Les engagements de la CGT

La création des CHS est un acquis. La santé au travail et l'amélioration des conditions de travail doivent être au cœur de nos priorités.

Nous travaillons dans un environnement complexe avec des activités bien différentes. Nous nous attachons à maintenir la vigilance et à améliorer la prévention.

➔ **Au CHS, nous veillerons à l'application des textes existants.**

La politique d'austérité du Ministère et les négligences des directions successives ont entraîné un délabrement de l'établissement, ce qui a des conséquences sur la sécurité de tous et sur nos conditions de travail. Devant les mécontentements du personnel, le ministère a alloué des crédits pour la remise à niveau de la sécurité incendie. **La CGT a activement contribué au recul de la direction sur la vente des locaux** néanmoins, ces travaux occasionnent des perturbations dans la vie de tous les jours. Nous veillerons à ce que le personnel soit averti en amont des conséquences de ceux-ci et que toutes les protections indispensables pour le maintien des conditions de travail soient mises en place.

Les conditions de travail sont directement liées à l'organisation du travail

De plus en plus de mal-être au travail s'installe au Cnam. Des pressions inacceptables sont exercées sur toutes les catégories de personnel rendant le travail plus pénible qu'il ne devrait l'être.

→ Nous demanderons aussi que l'ensemble des travaux d'amélioration de la sécurité soit pris en charge par le budget du Cnam, des moyens financiers accrus pour le STB afin que celui-ci réponde aux demandes d'intervention des services.

→ La CGT s'engage à participer aux inspections des lieux de travail pour recueillir des informations sur les réelles conditions de travail (nuisances, stress...).

→ La CGT s'engage à collaborer au suivi de l'évaluation des risques professionnels afin d'améliorer la protection des agents.

Nous demandons :

- une réorganisation dont l'objectif ne soit pas la rentabilité à tout prix, qui prenne en compte la santé et l'intérêt des personnels et qui ne remette pas en cause les missions du CNAM ;
- l'amélioration des conditions de travail : protections collectives ou individuelles, lutte contre le harcèlement, incitation à la solidarité, organisation plus collective du travail, aménagement des horaires...
- un poste de médecin à plein temps qui poursuive le travail engagé : lutte contre le stress, recherche de solution lors de conflit relationnel, campagne contre le tabagisme et l'alcoolisme, analyse des causes des accidents de service ;
- une application stricte des textes pour la prise en compte des personnes handicapées (personnels comme usagers) ;
- la création d'un poste de psychologue du travail (demandé au CTP de 2007).

→ Nous alerterons en cas de risque pour la santé physique et psychique et nous veillerons à l'application du droit de retrait (loi 82-1097 du 28 mai 1982) pour tout salarié dont la situation au travail présente un danger pour sa vie ou sa santé sans aucune sanction prise à son encontre.

En fonction du nombre de sièges qu'elle obtiendra,
la CGT désignera les personnes suivantes pour siéger au CHS :

Jean Paul MONIN - Génie analytique élu sortant

Gérard LEBUZIT - Sciences nucléaires

Vincent DALMEYDA – CEP élu sortant

Corinne BLONDET – CEP-Service Information et Orientation

Fabrice MONTEBAULT - Matériaux

Isabelle TALLEBOURG - Musée

Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE – INETOP

Pascale GERARDIN – Agence comptable

Pascal BARTHEL – CEP

Sylvie COUSSEGAL – CEP-Service Information et Orientation

Aminata ZERBO – Musée

Françoise DEHAYNIN - Direction

Christophe LEVEQUE – Biologie élu sortant

Martin MOUTOUCARPIN – Service intérieur

Aurélie RAMADIER – Service intérieur

Olivier FOUCHE - Géotechnique